

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 25 février 2010, à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28.01.2010**
- 2. Redevance Service Incendie pour 2008 – Régularisation**
- 3. Vote d'un douzième provisoire pour mars 2010**
- 4. Contribution financière à l'asbl Musées Gaumais**
- 5. Intervention communale Abbaye N-D d'Orval – Bâtiment Frère Abraham**
- 6. Location de 2 photocopieuses couleurs – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 7. Renon Mme Moerman location terrain communal à Lacuisine**
- 8. Bassin de dépollution de Lacuisine – Acquisition d'emprises**
- 9. Demande de liquidation de subsides devis forestier n° 5666**
- 10. Création d'une réserve naturelle domaniale sur le site de la Fischerulle à Fontenoille et signature de la convention de gestion avec le Service Public de Wallonie**

- 11. Mise en conformité de l'installation électrique du « Moulin Maron » - Approbation du cahier des charges et du Plan sécurité santé – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement**
- 12. Amélioration des performances énergétiques du « Moulin Maron » – Approbation du cahier des charges et du Plan sécurité santé – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement**
- 13. Elaboration du programme triennal transitoire 2010**
- 14. Présentation candidature Mme C. PERRIN représentant le CDH au Comité d'Attribution de la S.C. « La Maison Virtonaise »**

La Secrétaire,

R. Struelens

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

R. Lambert